



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni à l'espace François Mitterrand, salle La Savoyarde, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaiant donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		M. DURET	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		B. SANTAIS	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		I. JARRIAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

221-2024 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA REALISATION DES ETUDES VISANT A L'INSTAURATION DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE METROPOLE SAVOIE

Rapporteur : Franck VILLAND

Il est rappelé que la Communauté de communes Cœur de Savoie, ainsi que les Communautés d'agglomération Grand Lac et Grand Chambéry, ont confié au syndicat mixte Métropole Savoie la réalisation des études visant l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) sur le territoire. Dans l'objectif de mise en œuvre de la ZFE-m, il est nécessaire d'élargir le champ des missions confiées à Métropole Savoie sur les volets « implantation de la signalétique » et « outils de gestion des dérogations locales », afin que Métropole Savoie puisse élaborer les dossiers de demande de subvention.

Les demandes de subvention sont effectuées auprès du Fonds Vert de l'Etat, sous un format de co-portage Métropole Savoie, Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie. Ce format en co-

portage permet le versement de la subvention directement aux EPCI en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la signalétique et de l'outil de gestion des dérogations.

La subvention sera versée par l'Etat à chacun des EPCI selon la clé de répartition définie par le présent avenant n°1, soit au prorata de la population des EPCI.

Il est précisé que ce sont les trois EPCI (Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie) qui assurent le financement de la mise en place de la signalétique et de l'outil de gestion des dérogations locales. Un groupement de commande sera établi en ce sens entre les trois EPCI. A titre indicatif, le montant prévisionnel des deux volets s'élève à 388 090 euros hors taxe.

Vu la délibération n°97-2023 du 11 mai 2023 relative à l'approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat mixte Métropole Savoie pour la réalisation de l'étude ZFE-m ;

Vu la délibération n°205-2023 du 14 décembre 2023 relative à la modification de la délibération n°97-202311 mai 2023 relative à l'approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat mixte Métropole Savoie pour la réalisation de l'étude ZFE-m ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité moins 1 abstentions (Jean-Yves BERGER-SABATTEL) :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des études visant à l'instauration de la Zone à Faibles Émissions mobilité sur le territoire de Métropole Savoie ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes pièces nécessaires à son exécution.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET



La Présidente,

Le Directeur Général

Béatrice SANTAIS Willy CHEYNEL